

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 4 décembre 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0521

Adoption de l'ordre du jour

Le greffier mentionne que le sommaire décisionnel AP2019-740 intitulé « *Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de l'œuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec (Dossier 64771)* » est retiré, à la suite de son retrait de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville du 2 décembre 2019.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 novembre 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 novembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Autorisation de remplacement du maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, monsieur Sylvain Juneau, par monsieur le conseiller Raynald Brulotte

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Adjudication d'un contrat afin de permettre le développement d'interfaces entre les logiciels *Guide TI* et *SIVIQ* (Dossier 42847) - AP2019-707 (CT-2447934)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *COGEP inc.*, le contrat visant à permettre le développement d'interfaces entre les logiciels *Guide TI* et *SIVIQ*, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, pour une somme de 193 025 \$, excluant les taxes, selon la proposition jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0524

Renouvellement d'un contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 41559) - AP2019-709 (CT-2450299)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

1° de renouveler le contrat de soutien pour différentes licences *Oracle* avec le *Centre de services partagés du Québec*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 224 288,34 \$, excluant les taxes, selon l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;

2° d'autoriser le représentant du Service des technologies de l'information à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0525

Adjudication d'un contrat pour la métallisation de murs de chaudière - Incinérateur - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 64735) - AP2019-710 (CT-2451259)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à la firme *Integrated Global Services Canada*, le contrat pour la métallisation de murs de chaudière - Incinérateur - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 217 300 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 4 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0526

Adjudication d'un contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments (Appel d'offres public 61372) - AP2019-743

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *Pagui inc.*, le contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme estimée à 1 164 275,70 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publique 61372 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 octobre 2019, et ce, sous

réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0527

Approbation d'un ajout budgétaire et son affectation à un projet lié au Programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec - LS2019-394

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser un ajout budgétaire d'une somme maximale de 35 000 \$, et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0528

Versement d'une somme au Réseau de transport de la Capitale prenant acte de la Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - RS2019-013 (CT-RS2019-013) — (Ra-2163)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte de la succession aux droits et obligations du Réseau de transport de la Capitale par la Ville de Québec prévu à l'article 2 de *Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, et conséquemment, d'autoriser :

- 1° le versement d'une somme de 9 392 922,53 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, au Réseau de transport de la Capitale, afin de rembourser le coût de décisions prises par celui-ci relativement à la réalisation du Réseau structurant de transport depuis le 1^{er} janvier 2018;
- 2° le remboursement de tous frais d'intérêts ou frais de financement afférents jusqu'à la date du versement du paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0529

Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carol Beaulieu (ID. 175670) à titre d'expert-conseil (conseil stratégique - aspects financiers) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-1040 (CT-RH2019-1040) — (Ra-2163)

Sur la proposition de conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carol Beaulieu (ID. 175670) à titre d'expert-conseil (conseil stratégique - aspects financiers) (D564) (poste no 45422) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0530

Adjudication d'un contrat pour des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) - Lot 3 (Appel d'offres public 61584) - AP2019-747 (CT-2454129) — (Ra-2164)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à 9345-2860 Québec inc. (*Exca-Vac Construction*), le contrat pour effectuer des travaux d'excavation pneumatique pour le lot 3, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61584 et aux prix unitaires de sa soumission du 18 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0531

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Bulldogs de Québec* dans le cadre du *Concours d'oeuvre d'art public - Bulldogs de Québec - Joe Malone* (Dossier 64690) - AP2019-752 (CT-2454056) — (Ra-2164)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à Frédéric Laforge, artiste professionnel, le contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Bulldogs de Québec*, pour une somme de 156 556 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 1^{er} novembre 2019;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer ledit contrat d'exécution avec l'artiste.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0532

**Cession de contrats de *Nortrax Québec inc.* à *Brandt Tractor Ltd.*
(Dossiers 53303, 53681 et 53689) - **AP2019-755** (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la cession des contrats adjugés à *Nortrax Québec inc.* à *Brandt Tractor Ltd.* (Dossiers 53303, 53681 et 53689)

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0533

Entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, relative à une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2020 - **BE2019-147 (CT-2454910) — (Ra-2164)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 800 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0534

Choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2020 - **RH2019-1047 (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le choix de limite à neuf fois le salaire assurable maximum de 2020, soit 706 500 \$ par lésion;
- 2° d'autoriser monsieur Marc Fournier, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail, à signer tout document, permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0535

Entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc., portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-979 (Ra-2164)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc., portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2020 à même la réserve de restructuration du régime de retraite jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0536

Entente entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-980 (Ra-2164)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0537

Adjudication d'un contrat pour l'achat d'espaces publicitaires dans un quotidien (Appel d'offres public 61514) - AP2019-767

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à Média QMI inc. Le Journal de Québec, le contrat pour l'achat d'espaces publicitaires, de la date d'adjudication au 1^{er} septembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61514 et au prix unitaire de sa soumission du 9 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0538

Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 292 817 et une partie du lot 1 665 879 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2019-302 (CT-DE2019-302)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de la Commission scolaire des Découvreurs, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 292 817 et une partie du lot 1 665 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 4 579,4 mètres carrés, pour une somme de 2 465 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 527 875 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'établir une servitude de plantation, à titre gratuit, sur un terrain connu et désigné comme étant des parties du lot 6 292 817 dudit cadastre, et correspondant aux parcelles 3, 4, 5, et 6, montrées au plan préliminaire que l'on retrouve à l'annexe 1, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 506,4 mètres carrés, selon les conditions énumérées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0539

Autorisation pour la démolition du bâtiment du *Marché du Vieux-Port* - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **GI2019-014**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser les travaux de démolition du bâtiment du *Marché du Vieux-Port* - Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0540

Appui à un projet de recherche scientifique pour la biométhanisation présenté par l'*Université Laval* - **PV2019-012**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser monsieur Steve Boivin à signer les documents d'appui au projet de la professeure Céline Vaneeckhaute afin que celle-ci puisse présenter son projet intitulé *Simulation et optimisation des*

procédés et des produits du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, au Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0541

Modification à la structure administrative du Service de police de la Ville de Québec - RH2019-1048 (CT-RH2019-1048)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création du titre d'emploi de directrice de la Division du soutien juridique et normes professionnelles. Cet emploi fera l'objet d'une analyse par le comité d'évaluation du personnel de direction afin d'évaluer son niveau d'emploi;
- 2° la création de la Direction adjointe du développement organisationnel et des affaires policières (CRB 24300) avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;
- 3° la création du poste de directeur adjoint (D477) à la Direction adjointe du développement organisationnel et affaires policières avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;
- 4° la promotion de monsieur Denis Turcotte (ID. 004752) à titre de directeur adjoint du Service de police (D477) à la Direction adjointe du développement organisationnel et des affaires policières (CRB 24300) selon les conditions du contrat de travail tel que présenté à l'annexe 4, avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;
- 5° l'abolition du poste d'adjoint au directeur (poste no 18763) à la Direction (CRB 24000);
- 6° la création du titre d'emploi de directrice de la Section de l'information policière. Cet emploi fera l'objet d'une analyse par le comité d'évaluation du personnel de direction afin d'évaluer son niveau d'emploi;
- 7° le transfert du poste de directrice adjointe des Affaires institutionnelles (poste no 33012), classe 1 (B8), à la Direction (CRB 24000), la modification du titre d'emploi de ce poste pour directrice de projet (D336), classe 1 (B8), et l'affectation à ce poste de madame Sophie Bégin (ID. 031059);
- 8° l'abolition de la Direction adjointe des affaires institutionnelles (CRB 24600) et la Section des services généraux (CRB 24610);
- 9° l'abolition des titres d'emplois de directrice adjointe des Affaires institutionnelles (D430), directrice de la Section des services généraux (D410), directeur de section du centre 9-1-1 (D275) et responsable du soutien juridique (D531);
- 10° le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis;

11° le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois de personnel de direction selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0542

Création d'un poste d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information, classe 1, et affectation de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836) - RH2019-1062 (CT-RH2019-1062)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de créer un poste d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information (D565), classe 1 (poste no 45428) de l'échelle de traitement du personnel de direction de la Ville de Québec, à la direction du Service des technologies de l'information;
- 2° d'affecter monsieur Claude Morrissette (ID. 014836), employé permanent, à l'emploi d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information (D565), classe 1 (poste no 45428), à la direction du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0543

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1305, et dépôt du projet de règlement - PA2019-151

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux divers d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques portant sur des domaines relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et le versement de subventions y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition de biens, d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 040 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, le versement de subventions, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens, des immeubles et des servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0544

Appropriation de 104 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PA2019-151

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 104 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente ou inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1305. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0545

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1303, et dépôt du projet de règlement - PA2019-143 (Ra-2164)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 2 000 000 \$ pour le versement, pour l'année 2019 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre P-10.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant dont 1 000 000 \$ sont remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0546

Appropriation de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PA2019-143

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1303. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0547

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1310, et dépôt du projet de règlement - PA2019-156

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement remplaçant le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* afin de tenir compte de l'avis de non-conformité transmis par le ministère des Affaires municipales et l'Habitation en date du 4 novembre 2019.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

CA-2019-0548

Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 1298 - DE2019-281

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 1298.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0549

Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299 - AP2019-631

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle*, R.A.V.Q. 1299.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0550

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1300 - FN2019-036

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1300.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0551

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1302, tel que modifié - FN2019-043 (Ra-2164)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0552

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1304 - DE2019-281

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1304.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0553

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, R.A.V.Q. 1308 - RH2019-1005

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter, le *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, R.A.V.Q. 1308.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 37.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier